

# Notre-Dame-des-Landes, un territoire à ménager

Après la décision d'abandonner le projet d'aéroport, la question du devenir des 1650 ha se pose. Ainsi que celle des autres grands travaux prévus en France.

## écologie

« Les conditions ne sont pas réunies pour mener à bien le projet d'aéroport de Notre-Dame-des-Landes. » Par ces quelques mots, le Premier ministre, Édouard Philippe, a mis fin le 17 janvier à l'un des conflits environnementaux les plus emblématiques de ces 50 dernières années en France. À la suite du rapport rédigé par la mission de médiation, Emmanuel Macron a donc tranché : c'est la voie de la modernisation de l'actuel aéroport de Nantes-Atlantique qui a été retenue. Une décision qui met ainsi fin à ce que le Premier ministre a lui-même appelé « l'aéroport de la division » et à des décennies de non-décision par les précédents gouvernements.

Et après ? Selon Dominique Bourg, philosophe mais aussi président du conseil scientifique de la Fondation pour la nature et l'homme (ex-Fondation Nicolas-Hulot), qui salue cette décision du gouvernement, « la France a changé de civilisation ». Dans une interview à *L'Obs*, il estime notamment que ce choix est la traduction « d'une conscience nouvelle que la richesse d'un pays ne repose plus sur l'édification d'une énième grande infrastructure bétonnée, mais sur la diversité de ses paysages et de ses écosystèmes ».

Pour autant, de nombreuses questions se posent, parmi lesquelles la desserte aéroportuaire de Nantes, l'indemnisation de Vinci, le devenir de la Zad (la zone d'aménagement différé, transformée en « zone à défendre » par les opposants) et de ses 1650 ha de zones humides et de terres agricoles. Sans oublier la question de fond posée par la contestation de ce projet d'aéroport : comment les grands projets d'aménagement du territoire doivent-ils intégrer, au XXI<sup>e</sup> siècle, les nouvelles contraintes écologiques, comme le changement climatique ? Revue de détail.

### LA MODERNISATION DE L'AÉROPORT DE NANTES-ATLANTIQUE EST-ELLE POSSIBLE ?

C'est ce qui a fait basculer la décision. Pour la première fois, en effet, un rapport officiel, celui des trois médiateurs voulus par Emmanuel Macron, a montré qu'une alternative sérieuse, celle de la modernisation de l'actuel aéroport de Nantes-Atlantique, était

possible. Face à l'augmentation prévisible du trafic (+ 14,9 % en 2017 soit 5,5 millions de passagers, 7 millions en 2030, 9 millions en 2040...), le rapport propose notamment d'allonger la piste de l'aéroport afin de décaler le seuil d'atterrissage face au sud. Mais aussi de réduire les nuisances sonores – l'un des points noirs de Nantes-Atlantique – en isolant mieux les maisons des communes riveraines et en plafonnant le nombre de vols de nuits. Selon le rapport, le coût total des travaux d'aménagement, dont la construction d'une ligne de tramway, est évalué entre 465 et 595 millions d'euros (à comparer avec les 940 millions prévus pour Notre-Dame-des-Landes).

### 2 L'ÉTAT VA-T-IL DEVOIR INDEMNISER VINCI ?

En 2010, l'État avait, en effet, confié la concession du futur aéroport à une entité baptisée Aéroports du Grand-Ouest (AGO). Cofinancé par le groupe

« LA RICHESSE D'UN PAYS NE REPOSE PLUS SUR L'ÉDIFICATION D'UNE ÉNIÈME GRANDE INFRASTRUCTURE BÉTONNÉE. »

LE PHILOSOPHE DOMINIQUE BOURG

Vinci à hauteur de 56,1 %, ainsi que par l'État et plusieurs collectivités territoriales (dont la région Pays de la Loire et la région Bretagne), ce projet faisait partie des fameux partenariats public-privé en vogue depuis les années 2000. Une façon pour la puissance publique de continuer à financer des grands travaux, mais avec le risque de ne plus en maîtriser ni les coûts de construction – comme on l'a vu avec les grands stades de football, à Lille ou encore à Lyon – ni celui des tarifs pour les usagers (notamment sur les autoroutes).

Si Bruno Le Maire, ministre de l'Économie, affirme prudemment que « la facture sera la plus réduite possible pour le contribuable », le rapport des médiateurs chiffrait, lui, le coût de l'indemnisation entre « zéro et... 350 millions d'euros » ! Car, une clause, l'article 81



du contrat, évoque différents modes de calcul de compensation en cas de résiliation pour « *motif d'intérêt général* » ou « *en cas de force majeure* ». Est-ce bien le cas ici ? Dans les difficiles négociations qui vont s'ouvrir entre l'État et le groupe Vinci, le gouvernement dispose toutefois d'un autre moyen de pression, car c'est Vinci qui, toujours dans le cadre d'AGO, a la concession de l'actuel aéroport de Loire-Atlantique. Il serait donc possible de lui faire miroiter les bénéfices à retirer des travaux de modernisation...

### 3 LA ZAD DOIT-ELLE ÊTRE ÉVACUÉE ?

Ce fut le leitmotiv de nombreux hommes politiques qui, de Bruno Retailleau à Manuel Valls, n'envisagent l'avenir de la Zad de Notre-Dame-des-Landes

**LA JOIE ÉCLATE SUR LA ZAD**, le 17 janvier, après l'annonce par Édouard Philippe de la décision ne pas construire l'aéroport à Notre-Dame-des-Landes.

que sous l'angle d'une évacuation policière. Pourtant, ce qui s'est passé le 22 janvier devrait les rassurer. En effet, au petit matin, plus de 500 volontaires (riverains, agriculteurs, écologistes, zadistes...) ont commencé à dégager eux-mêmes la route départementale 821, dite « route des chicanes » qui, depuis le début du conflit, était obstruée par de nombreux obstacles. Un véritable geste d'apaisement vis-à-vis des pouvoirs publics.

Son nettoyage avait été décidé le week-end précédent, lors d'une assemblée générale des occupants de la Zad durant laquelle, preuve de son esprit tout autant constructif qu'inventif, avait également été acté le principe de « *ralentisseurs et de création de voies de passage pour nos ami(e)s tritons, salamandres et autres habitant(e)s du bocage* ». Et pour l'avenir

plus général des 1650 ha, une solution s'inspirant du Larzac, avec la création d'une société civile du bocage, semble possible, comme en témoigne José Bové dans notre interview.

#### 4 COMMENT AMÉNAGER LE TERRITOIRE AU XXI<sup>e</sup> SIÈCLE ?

Le rapport de la mission de médiation de Notre-Dame-des-Landes portait comme titre : « Où atterrir ? » Un titre emprunté au dernier ouvrage du philosophe Bruno Latour, publié aux éditions de la Découverte. Ce dernier, qui a beaucoup travaillé sur la question du changement climatique, a confié son analyse à France Inter, deux jours après l'abandon du projet. Pour lui, « enfin, les questions de

territoire deviennent de grandes questions politiques ». S'adressant à la fois à l'État et aux zadistes, le philosophe les a exhortés à la responsabilité : « Il faut que des deux côtés, on sache quoi faire de cet événement important (...). L'intéressant dans cet événement local, c'est qu'il y a une inversion des rapports usuels, une reconfiguration des biens communs entre ce qu'on appelle l'intérêt général, que pensent représenter les zadistes, et l'intérêt de l'État. Les questions de terres, de sols, d'appartenance étaient autrefois des questions "réacs". Aujourd'hui, elles redeviennent des questions pour tout le monde. » Notre-Dame-des-Landes, un territoire non plus à aménager mais à ménager. ♡

OLIVIER NOUAILLAS

Dans les années 1970, José Bové fut un pilier de la lutte écologiste sur le fameux causse du Massif central. Un cas d'école qui pourrait servir d'exemple pour Notre-Dame-des-Landes.

## « Comme au Larzac, on peut bâtir un projet agricole à haute valeur écologique »

En 1981, après l'abandon du projet d'extension du camp militaire du Larzac, l'État avait permis la création de la Société civile des terres du Larzac, confiant aux paysans par un bail emphytéotique de 99 ans la gestion des terrains convoités par l'armée. Cheville ouvrière de ce projet, José Bové, paysan du Larzac aujourd'hui député Europe Écologie-Les Verts au Parlement européen, explique comment le gouvernement pourrait, à Notre-Dame-des-Landes, s'inspirer de cet exemple.

**LA VIE.** Comment sortir complètement de ce conflit qui a duré plus de 50 ans ?

**JOSÉ BOVÉ.** C'est tout d'abord une décision historique que je salue. C'est presque incroyable : ce conflit a en effet démarré presque en même temps que celui du Larzac, en 1973. Il est né au temps de la Délégation interministérielle à l'aménagement du territoire et à l'attractivité régionale (Datar) et du Concorde : c'était vraiment un projet d'un autre siècle. Il était plus que temps de l'abandonner et de penser à la suite. Et je trouve très encourageant que, dans sa déclaration, le Premier ministre Édouard Philippe envisage à la fois que les terres libérées puissent



ALAIN TENDER/ODIVERGENCE

retrouver leur vocation agricole, les agriculteurs expropriés, leurs terres, et même que l'État puisse engager une cession progressive du foncier.

**La droite et une partie de la gauche parlent d'un « déni de démocratie ».**

**J.B.** C'est ce que l'on disait déjà en 1981 lors de l'abandon par François Mitterrand du camp militaire du Larzac. Nous aussi, au Larzac, avons perdu tous les recours juridiques et notre lutte était qualifiée

d'illégal. Pourtant, avec de nombreuses familles qui se sont installées sur le Larzac et ont fait revivre le plateau – il y avait 103 fermes en 1973, il y en a aujourd'hui 121, avec deux groupements d'intérêt économique créés (les Fermes des Grands Causses pour la commercialisation de la viande d'agneau et la coopérative fromagère des Bergers du Larzac, qui emploie 37 salariés), et plus personne de sérieux ne pense qu'il fallait y construire un camp militaire. En fait, il s'agissait, comme aujourd'hui, d'une décision politique au sens noble du terme.

**Beaucoup d'hommes politiques poussent maintenant à l'évacuation de la Zad. Avec Matthieu Orphelin (député LREM), vous avez imaginé une autre solution : créer une société civile du bocage qui générerait une partie des 1650 ha. Est-ce réaliste ?**

**J.B.** Le fait que l'État annonce qu'il ne demandera pas la prolongation de l'enquête d'utilité publique, qui vient à expiration le 8 février, laisse toutes les portes ouvertes. Avec Matthieu Orphelin, nous affirmons qu'une sortie par le haut de l'ensemble de ce conflit est possible. Il va falloir reprendre à zéro la question des terres. Or, il se trouve



**CERTAINS ZADISTES** ont déjà développé des élevages bio sur les 1650 ha convoités. Ce bocage, situé à une vingtaine de kilomètres de Nantes, a été jusqu'à présent préservé de tout remembrement...

cette richesse et cette diversité. Cette intelligence collective ne demande qu'à s'enraciner dans ce territoire.

**Au Larzac, les réseaux des chrétiens de gauche ou pacifistes – Lanza del Vasto, notamment – étaient très présents dans la lutte. Le sont-ils également à Notre-Dame-des-Landes ?**

**J.B.** Oui, car les deux conflits sont nés dans une même époque particulière, celle des années 1970. Michel Tarin, l'un des leaders historiques de la lutte de Notre-Dame-des-Landes, aujourd'hui décédé, était en Loire-Atlantique l'un des responsables de la Jeunesse agricole catholique (Jac). Il est d'ailleurs venu manifester plusieurs fois au Larzac. Bernard Lambert, ancien lui aussi de la Jac et originaire de Loire-Atlantique, a fondé la première section des paysans-travailleurs à Notre-Dame-des-Landes en 1974. Ce sont ces réseaux qui ont contribué, avec d'autres, à la naissance de la Confédération paysanne, qui est très présente dans le collectif Copains 44, qui aujourd'hui structure de nombreuses initiatives alternatives agricoles autour de Notre-Dame-des-Landes.

**On dit aussi qu'une fois la Zad pacifiée, un nouveau combat emblématique va prendre le relais : celui de Bure, contre le projet d'enfouissement des déchets nucléaires.**

**J.B.** Le combat antinucléaire est bien antérieur à celui de ce projet d'aéroport. D'une façon plus générale, je crois que se joue en ce moment une remise à plat de tous ces grands projets d'aménagement. Le processus de décision de ces grands travaux est obsolète. Il faut, là aussi, rebattre les cartes, reconstruire de véritables processus démocratiques où, notamment, les alternatives aux projets proposés pourront être véritablement débattues. Il doit y avoir un avant et un après Notre-Dame-des-Landes. ♡

INTERVIEW OLIVIER NOUAILLAS

que le conseil départemental est propriétaire de la moitié de la surface agricole disponible. Rien ne lui interdit d'en confier la gestion à une société civile du bocage. C'est ce qui a été fait au Larzac : certes, entre la date d'abandon du camp militaire en 1981 et la création de la Société civile des terres du Larzac en 1985, cela nous a pris quatre ans, mais la surface concernée était de 6300 ha, cinq fois plus qu'à Notre-Dame-des-Landes. Là, je pense que, avec de la bonne volonté de part et d'autre, un an, un an et demi au maximum devrait suffire pour trouver un accord constructif sur l'utilisation du foncier.

**Le gouvernement parle toutefois d'une expulsion des « occupants illégaux » le 31 mars, à la fin de la trêve hivernale...**

**J.B.** Il faut donner du temps au temps, et notamment la possibilité à la mairie, aux associations, aux agriculteurs et aux zadistes de trouver ensemble une forme de régularisation pour celles et ceux qui ont bâti des projets alternatifs sur des terres abandonnées. La déclaration du ministre de l'Agriculture, Stéphane Travert, qui propose de réserver une partie des terres pour fournir des produits bio et de qualité pour les cantines de

l'agglomération nantaise, me semble encourageante et aller dans le bon sens. Le paradoxe, c'est que le projet d'aéroport a préservé pendant 50 ans ces zones humides et le bocage de tout remembrement destructeur. On peut donc y bâtir y un projet agricole à haute valeur écologique, qui protégerait cette biodiversité.

**Les zadistes sont très composites : il y a des néo-paysans, des écologistes sincères et parfois utopistes, des marginaux, mais aussi une frange violente. Avec Matthieu Orphelin, vous voulez vous appuyer sur ce que vous appelez les « citoyens non-violents » de la Zad. Sont-ils majoritaires ?**

**J.B.** Sur les 200 à 250 zadistes ou squatteurs qui vivent en permanence sur la Zad – et qui ont permis à la lutte de durer et d'obtenir cette décision politique –, il y a peut-être quelques dizaines de personnes qui sont dans une logique de confrontation, notamment avec les forces de l'ordre. Les autres ont construit de leurs mains de véritables lieux de vie. Il y a bien sûr les paysans historiques, mais aussi des porteurs de projets plus alternatifs qui reposent sur du maraîchage, de la permaculture, des circuits courts, etc. Il faut s'appuyer sur